



Revalorisation de pension alimentaire

Par ludo72

bonjour,
j'ai fait une demande de revalorisation de pension alimentaire pour mon fils auprès du JAF et l'avocate de mon ex me demande les copies des documents demandées par le tribunal, suis-je en droit de pouvoir faire la même chose svp ?

Par florian15

Bonjour,

Normalement cette demande au tribunal doit être accompagnée des copies des documents qui lui sont adressés et sur lesquels vous fondez votre requête pour qu'ils soient également transmis à la partie adverse.

Si cela n'a pas été accompli, c'est à juste titre que le Conseil de votre ex vous les réclame.

De la même manière, ce Conseil doit vous soumettre les documents qu'il entend produire pour sa défense ; autrement oui, réclamez-lui sauf naturellement si vous êtes assisté par un avocat.

Par ludo72

ok merci et non je n'ai pas d'avocat.

Par florian15

RE-,

non je n'ai pas d'avocat.
Avez-vous pensé à l'assurance de protection juridique très souvent comprise dans celle de l'habitation ?

Par ludo72

Oui malheureusement j'en ai pas non plus.
Mais le fait de ne pas avoir d'avocat ne me gêne pas car j'ai assez de documents qui prouvent que j'ai tjrs payé la pension, même quand je vivais avec rien. Aujourd'hui je compte sur la justice pour que la revalorisation à la baisse soit faite.
Madame croit que je gagne des millions!!!! j'espère bien la faire descendre de son nuage ...